

DEPARTEMENT
DU LOT

République Française
COMMUNE DE GIGNAC

<u>Nombre de membres en exercice</u> : 12	PV de la séance du mardi 10 avril 2019 à 20 heures
<u>Présents</u> : 10	L'an deux mille dix-neuf et le dix avril l'assemblée régulièrement convoquée le 03 avril 2019, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Marcel Eugène LABROUE (Maire)
<u>Votants</u> : 11	<u>Sont présents</u> : Marcel Eugène LABROUE, René PEYRODES, François MOINET, Martine GARDIN, Valérie BASTIEN, Joëlle CHASTANET, Georges DELPECH, Charles LASCAR, Marie-Claude LAVAL, Patricia SEGALA. <u>Représentés</u> : Jean-Marc FAUREL représenté par Patricia SEGALA <u>Excusés</u> : Arnaud RICOU <u>Absents</u> : <u>Secrétaire de séance</u> : Martine GARDIN

Ordre du jour :

1-Présentation et vote des comptes de gestion 2018 :

- 1.1- Assainissement Collectif,
- 1.2- Logements Locatifs Sociaux,
- 1.3- Commune ;

2-Présentation et vote des comptes administratifs 2018 :

- 2.1- Assainissement Collectif,
- 2.2- Logements Locatifs Sociaux,
- 2.3- Commune ;

3-Présentation et vote des budgets primitifs 2019 :

- 3.1- Assainissement Collectif,
- 3.2- Logements Locatifs Sociaux,
- 3.3- Commune ;

(Notre nouvelle comptable public, Madame Corine COGNE, présentera les comptes administratifs et les budgets) ;

4-Délibération - Bases d'imposition 2019 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 ;

5-Délibération - Réfection de la toiture de la Chapelle Sainte Anne : Modification du plan de financement ;

6-Délibération - Vente du terrain communal dans le Bourg de Gignac, Champ de l'Hôpital : Lot n°1 d'une superficie de 1502 m² pour la construction d'un cabinet médical privé ;

7-Divers.

Monsieur le Maire a appelé ses collègues à observer une minute de silence en la mémoire de Jean OBERLE, notre collègue élu, décédé prématurément.

Merci à Jean pour son action efficace et dévouée au service de la collectivité.

1- Présentation et vote des comptes de gestion 2018 : Assainissement Collectif, Logements Locatifs Sociaux, Commune.

PR

1.1- Assainissement Collectif : Compte de gestion 2018

M. le Maire expose à l'assemblée le détail du compte de gestion 2018 « Assainissement Collectif ».

Réalisation de l'exercice	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	22 029.69	21 429.71
Investissement	21 581.39	26 441.48

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour :	11	Contre :	0	Abstentions :	0
--------	----	----------	---	---------------	---

- approuve le compte de gestion 2018 du receveur qui présente des résultats identiques à ceux du compte administratif.

1.2- Logements Locatifs Sociaux : Compte de gestion 2018

M. le Maire expose à l'assemblée le détail du compte de gestion 2018 « Logements Locatifs Sociaux ».

Réalisation de l'exercice	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	11 623.21	59 374.96
Investissement	27 932.70	20 463.33

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour :	11	Contre :	0	Abstentions :	0
--------	----	----------	---	---------------	---

- approuve le compte de gestion 2018 du receveur qui présente des résultats identiques à ceux du compte administratif.

1.3- Commune : Compte de gestion 2018

M. le Maire expose à l'assemblée le détail du compte de gestion 2018 « Commune ».

Réalisation de l'exercice	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	490 531.99	523 870.19
Investissement	73 215.39	156 651.39

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour :	11	Contre :	0	Abstentions :	0
--------	----	----------	---	---------------	---

- approuve le compte de gestion 2018 du receveur qui présente des résultats identiques à ceux du compte administratif.

2-Présentation et vote des comptes administratifs 2018 : Assainissement Collectif, Logements Locatifs Sociaux, Commune.**2.1- Assainissement Collectif : Compte administratif 2018 et Affectation du Résultat****Compte Administratif :**

Le 1^{er} Adjoint au Maire expose à l'assemblée le détail du compte administratif 2018 « Assainissement Collectif ».

Monsieur le Maire ne participe pas au vote du compte administratif.

Résultat reportés N-1	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0.00	0.00
Investissement	103 311.90	0.00

Réalisation de l'exercice	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	22 029.69	21 429.71
Investissement	21 581.39	26 441.48

PR

RESULTAT CUMULE		Dépenses	Recettes
	Fonctionnement	22 029.69	21 429.71
	Investissement	124 893.29	26 441.48
	TOTAL CUMULE	146 922.98	47 871.19

Résultat de clôture	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	599.98	0.00
Investissement	98 451.81	0.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour :	8	Contre :	0	Abstentions :	2	(Joëlle CHASTANET, Georges DELPECH)
--------	---	----------	---	---------------	---	-------------------------------------

- approuve le compte administratif 2018.

Affectation du Résultat :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour :	9	Contre :	0	Abstentions :	2	(Joëlle CHASTANET, Georges DELPECH)
--------	---	----------	---	---------------	---	-------------------------------------

- décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement 2018 :

0.00 € au compte 1068 (recette d'investissement)

0.00 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

2.2- Logements Locatifs Sociaux : Compte administratif 2018 et Affectation du Résultat

Compte Administratif :

Monsieur le Maire ne participe pas au vote du compte administratif.

Le 1^{er} Adjoint au Maire expose à l'assemblée le détail du **compte administratif 2018** « Logements Locatifs Sociaux ».

Monsieur le Maire ne participe pas au vote du compte administratif.

Résultat reportés N-1	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0.00	68 665.08
Investissement	19 723.33	0.00

Réalisation de l'exercice	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	11 623.21	59 374.96
Investissement	27 932.70	20 463.33

RESULTAT CUMULE		Dépenses	Recettes
	Fonctionnement	11 623.21	128 040.04
	Investissement	47 656.03	20 463.33
	TOTAL CUMULE	59 279.24	148 503.37

Résultat de clôture	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0.00	116 416.83
Investissement	27 192.70	0.00

PR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour :	10	Contre :	0	Abstentions :	0
--------	----	----------	---	---------------	---

- approuve le compte administratif 2018.

Affectation du Résultat :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour :	11	Contre :	0	Abstentions :	0
--------	----	----------	---	---------------	---

- décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement
27 192.70 € au compte 1068 (recette d'investissement)
89 224.13 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

2.3- Commune : Compte administratif 2018 et Affectation du Résultat

Compte Administratif :

Le 1^{er} Adjoint au Maire expose à l'assemblée le détail du **compte administratif 2018** « Commune ».

Monsieur le Maire ne participe pas au vote du compte administratif.

Résultat reportés N-1	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0.00	229 593.52
Investissement	15 918.92	0.00

Réalisation de l'exercice	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	490 531.99	523 870.19
Investissement	73 215.39	156 651.39

Reste à réaliser investissement à reporter N+1	64 909.02	5 000.00
------------------------------------------------	-----------	----------

RESULTAT CUMULE		Dépenses	Recettes
	Fonctionnement	490 531.99	753 463.71
	Investissement	154 043.33	161 651.39
TOTAL CUMULE		644 575.32	915 115.10

Résultat de clôture	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0.00	262 931.72
Investissement	0.00	67 517.08

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour :	10	Contre :	0	Abstentions :	0
--------	----	----------	---	---------------	---

- approuve le compte administratif 2018.

Affectation du Résultat :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour :	11	Contre :	0	Abstentions :	0
--------	----	----------	---	---------------	---

- décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement
0.00 € au compte 1068 (recette d'investissement)
262 931.72 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

PR

3-Présentation et vote des budgets primitifs 2019 : Assainissement Collectif, Logements Locatifs Sociaux, Commune.

3.1- Assainissement Collectif : Budget Primitif 2019

M. le Maire expose à l'assemblée le détail du budget primitif « Assainissement Collectif 2019 ».

Réalisation de l'exercice	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	24 809.68	25 409.66
Investissement	21 647.44	120 099.25

Report exercice 2018	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	599.98	0.00
Investissement	98 451.81	0.00

Total section Fonctionnement	25 409.66	25 409.66
Total section Investissement	120 099.25	120 099.25

Total cumulé budget prévisionnel 2019	145 508.91	145 508.91
----------------------------------------------	-------------------	-------------------

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce budget primitif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour :	9	Contre :	0	Abstentions :	2 (Joëlle CHASTANET, Georges DELPECH)
--------	---	----------	---	---------------	------------------------------------------

– approuve le budget primitif « Assainissement Collectif 2019 ».

3.2- LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX : budget primitif 2019

M. le Maire expose à l'assemblée le détail du budget primitif « Logements Locatifs Sociaux 2019 ».

Réalisation de l'exercice	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	146 521.13	57 297.00
Investissement	44 068.00	71 260.70

Report exercice 2018	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0.00	89 224.13
Investissement	27 192.70	0.00

Total section Fonctionnement	146 521.13	146 521.13
Total section Investissement	71 260.70	71 260.70

Total cumulé budget prévisionnel 2019	217 781.83	217 781.83
----------------------------------------------	-------------------	-------------------

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce budget primitif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour :	11	Contre :	0	Abstentions :	0
--------	----	----------	---	---------------	---

– approuve le budget primitif « Logements Locatifs Sociaux 2019 ».

PR

3.3- Commune : Budget Primitif 2019

M. le Maire expose à l'assemblée le détail du budget primitif « Commune 2019 ».

Réalisation de l'exercice	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	745 567.70	482 635.98
Investissement	225 767.93	218 159.87
Report exercice 2018	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0.00	262 931.72
Investissement	0.00	67 517.08
Reste à réaliser investissement N-1	64 909.02	5 000.00
	Dépenses	Recettes
Total section Fonctionnement	745 567.70	745 567.70
Total section Investissement	290 676.95	290 676.95
Total cumulé budget prévisionnel 2019	1 036 244.65	1 036 244.65

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce budget primitif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour :	11	Contre :	0	Abstentions :	0
---------------	-----------	-----------------	----------	----------------------	----------

– approuve le budget primitif « Commune 2019 ».

4- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 adressé par l'administration et du montant du produit fiscal attendu.

Il indique que compte tenu des besoins financiers et des investissements prévus, il n'y a pas lieu d'augmenter les taux d'imposition pour 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour :	11	Contre :	0	Abstentions :	0
---------------	-----------	-----------------	----------	----------------------	----------

- décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 et de les reconduire à l'identique sur 2019 soit :

- Taxe d'habitation : 8,97%
- Foncier bâti : 19.63%
- Foncier non bâti : 179.21%

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

5-Délibération - Réfection de la toiture de la Chapelle Sainte Anne - Mise hors d'eau de l'Edifice : Modification du plan de financement

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2019_03_01_2202 relative à la modification du montant estimatif des travaux pour la réfection de la toiture de la Chapelle Sainte Anne.

Il informe le conseil municipal que le montant de la subvention du Département au titre du FAST, dans le cadre du Fonds de sauvegarde du patrimoine remarquable, les édifices religieux non protégés peuvent faire l'objet d'un financement au taux maximal de 25%.

Il indique également que la participation de CAUVALDOR ne peut dépasser 50% du reste à charge de la commune.

PR

Il rappelle que le montant estimatif des travaux s'élève à 12 543.00€ HT et que pour tenir compte de tous ces critères, il est nécessaire de modifier le plan de financement comme suit :

*DETR 2019 (Etat)	25 %	3 135.75
*FAST 2019 (Département)	25 %	3 135.75
*CAUVALDOR (Fonds de soutien à la restauration du patrimoine)	25 %	3 135.75
*Autofinancement	25 %	3 135.75

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

- approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes et toutes pièces administratives relatives à ce projet.

6-Délibération - Vente du terrain communal dans le Bourg de Gignac, Champ de l'Hôpital, Lot n°1 d'une superficie de 1502 m² pour la construction d'un cabinet médical privé

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2018_65_10_3008 relative au projet de vente d'un terrain communal dans le Bourg de Gignac, Champ de l'hôpital pour la construction d'un cabinet médical privé.

Il rappelle également que le prix de vente avait été fixé à 6.50€ le m².

Il informe le conseil municipal qu'après le bornage réalisé par AGEFAUR, la surface du terrain est de 1502m².

Il propose donc de vendre ce terrain aux kinésithérapeutes M. MOREAU et Mme GUIGUE ou à défaut à toute personne morale pour leur substituer au prix de 9 763€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

- accepte de vendre le terrain communal, relevant du domaine privé de la commune, dans le Bourg de Gignac, Champ de l'Hôpital d'une superficie de 1502 m² pour la construction d'un cabinet médical privé au prix de 9 763€ à M. MOREAU et Mme GUIGUE ou à défaut à toute personne morale pour leur substituer ;
- autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint à signer l'acte notarié correspondant ;
- dit que les frais de l'acte correspondant seront à la charge des acquéreurs.

7-Divers

7.1-PLUi-H : Projet de zonage et Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) GIGNAC avril 2019

Définir l'organisation pour l'analyse du dossier en commune.

Prochaine séance du conseil municipal le Mercredi 22 Mai 2019 à 20h30

